Participation des sites de soutirage au MA

14/06/2013 – Préparation du GT Evolution des Règles

1 – Seuil de pénalisation et de tolérance

Seuil de pénalisation et de tolérance

- Actuellement, un ajustement peut-être réalisé de manière imparfaite dans une tolérance accordée par RTE équivalente au MAX (20 % de la puissance offerte ; 50 MWh) sur un pas demi-horaire (jeu de Règles avril 2010 et juillet 2013).

- La suppression de l'accord du couple RE-fournisseur / AA nécessite de régler les impacts associés aux ajustements imparfaits (à l'intérieur de cette tolérance).

- Energy Pool propose **la suppression du seuil de tolérance pour la correction des périmètres d'équilibre des RE** afin qu'ils ne soient pas « déséquilibrés » par la mise en œuvre des ajustements.

- En revanche, il ne nous paraît pas approprié de qualifier comme « défaillant » et/ou de pénaliser un ajustement qui s'écarterait de moins de 20% de la valeur demandée.

Strictly confidential – Internal use only

- Aussi Energy Pool est favorable une décorrélation des deux seuils « tolérance pour la correction des PE » et du seuil de « pénalisation » des acteurs d'ajustement.

- Energy Pool propose donc de :
  - Mettre en place un seuil de tolérance pour les PE à 0%
  - Maintenir le seuil de pénalisation et la notion de défaillance à 20 %
  - Une rémunération de l'AA et une compensation du RE-fournisseur sur la base de l'énergie réalisée.

- Pour cela, Energy Pool envisage deux modalités :

Sur les principes du NC Balancing

1

Paiement de l'AA sur la base du MIN (E_réalisée ; E_activée)
Compensation du RE-fournisseur sur la base de **l'énergie réalisée**
Création d'un compte-écarts positifs

2

Paiement de l'AA sur la base de l'E_activée
Compensation du RE-fournisseur sur la base de **l'énergie réalisée**
Création d'un compte-écarts négatifs/positifs

Strictly confidential – Internal use only

Emilie Scholtès

emilie.scholtes@energy-pool.eu

06 45 76 88 89

Jacques Arbeille

jacques.arbeille@energy-pool.eu

06 47 18 58 14

Siège et Opérations
Savoie Technolac –25 av Lac du Bourget - BP 324
73 377 Le Bourget du Lac Cedex
Tél . +33 (0)4 88 13 16 60 – Fax. +33 (0)4 79 85 12 74
Localisation

Commercial, IT et International
59 Boulevard Vivier-Merle – Immeuble Gemellyon Sud
69 003 Lyon
Tél . +33 (0)4 78 09 71 70
Localisation

www.energy-pool.eu

Strictly confidential – Internal use only